

## CDEN du 14 octobre 2014

Seulement trois élus présents lors de ce CDEN : Messieurs Joassard, Mayet et Artigues.

Déclarations liminaires : FSU ( SNUIPP + SNEP ), UNSA Education, FO, FCPE ( déclaration + motion nationale + journée de consultation des programmes)

En réponse aux différentes déclarations, M. l'Inspecteur d'Académie s'exprime sur plusieurs points :

- sur les rythmes scolaires : un comité de suivi sera conduit jeudi 23 octobre : fatigue des enfants, transition entre temps scolaire et temps périscolaire, qualité des TAP à ne pas confondre avec intensité et complexité seront à l'ordre du jour de ce comité.
- sur la carte scolaire : mise en garde sur les effectifs annoncés qu'il ne faut pas confondre avec les moyennes. La Loire étant un département rural, il y a des disparités sur le territoire, avec de faibles effectifs dans certaines écoles, et d'autres plus élevés ailleurs.
- sur la carte des REP/REP+ prévue pour la rentrée 2015 : 46 collèges de réseaux REP ou REP+ seront implantés sur l'académie, avec idée de rendre plus cohérents les dispositifs ( REP ou REP+ ). Concernant les écoles qui sortent du périmètre « éducation prioritaire », elles sont dans le dispositif « politique de la ville », la carte sera affinée ultérieurement avec les délégués des personnels.
- sur les médecins scolaires : par le classement des établissements en dispositif A ou B, il y a une volonté de rationalisation des services de médecine scolaire.

### ➤ Résultats aux examens de juin 2014 :

Les résultats sont comparables à ceux de 2013.

Bonne position au DNB, les résultats de la Loire sont inférieurs à l'académie, mais supérieurs au niveau national

BAC général : tassement très sensible qui vaut pour le département (91,17% de réussite et l'académie)

BAC techno : gain de 5% avec 91,13% de réussite

BAC pro : 84,45% dans la Loire (on assiste à une belle remontée entre session 2012 et les sessions 2013 et 2014)

CAP : 82,71% de réussite

BEP : 83,40% de réussite, reste une valeur sûre de la certification intermédiaire

### ➤ Parcours scolaires et orientations

A la sortie de 3<sup>ème</sup>, 63,80% des élèves vont en seconde générale et techno ( mais taux inférieur aux 2 autres départements, l'académie est à 66,3% ), environ 21 % des élèves vont en seconde professionnelle, on a le taux de redoublement le plus fort dans l'académie ( 2,40% ), et l'orientation vers le niveau 5 reste fort ( 7,80 % ).

Affectation des élèves de SEGPA : 187 sur 226 sont admis en 1ere année de CAP, 166 ont été affectés sur vœu n°1, 10 élèves (sur 11 candidats) ont accédé à une 2<sup>nde</sup> professionnelle.

Décisions en fin de 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique : 5,2 % des élèves redoublent, 4,30 % des élèves sont réorientés, donc on constate une fluidité des parcours scolaires toujours mieux assumée en lycée, sachant qu'on a une cohorte plus importante d'élèves par rapport aux années précédentes.

Parcours scolaires en primaires : les élèves qui sont en retard en fin de CM2 représentent 11,6%.  
Concernant les maintiens, la problématique du CP reste forte (avec 3,9% de maintien en CP) mais diminution en CM2 (0,8%)

➤ **Les effectifs (public et privé)**

Hausse continue des effectifs de notre département

	Effectifs	Différentiel par rapport à la rentrée 2013	Commentaires IA
Ecoles publiques	61 159	+ 462	réparties sur 536 écoles et 2 595 classes dont 16 provisoires
Ecoles privées	16 159	+ 222	elles reprennent les élèves qu'elles ont perdus à la rentrée 2013, mais il n'y a pas de transfert du public vers le privé
Ecoles (publiques + privées )	78 143	+ 684	
EREA	72	+ 4	
Collèges Publics + SEGPA	26 133 (dont 838 en SEGPA)	+ 29	Mais -272 par rapport aux prévisions
Collèges privés	10 885	+ 59	
Collèges (publics + privés)	37 120	+ 86	
LGT (publics + privés)	15 872	+ 176	
LP (publics + privés)	8 496	+ 1	

Taux de scolarisation des enfants de deux ans : 13,35% et 45,02% en éducation prioritaire

Pour le premier degré, la dotation en postes d'enseignants a été de +33 emplois, on a donc en moyenne 23,81 élève/classe et le taux P/E de 5,16 (5,14 en 2013/2014)

Interventions des membres du CDEN au regard de ces chiffres :

**L'UNSA Education** revient sur les écoles de St Romain la Motte et Roanne Jean Rostand qui n'ont pas obtenu le poste demandé, alors que leurs effectifs respectifs leur permettaient de l'espérer. A ce titre, un courrier a été envoyé à M. l'Inspecteur d'Académie par la délégation de l'UNSA Education, demandant les motifs des décisions prises, courrier transmis aux écoles concernées avec la réponse de M. l'Inspecteur d'Académie.

Le délégué départemental de l'Education Nationale signale que la Loire est moins bien dotée en postes que les deux autres départements de l'académie, ce que dénonce M. l'Inspecteur d'Académie au regard des P/E des deux autres départements.

**L'UNSA Education** revient sur le P/E de la Loire et regrette qu'on nivelle tout le monde vers le bas pour arriver à la moyenne académique qui est une des plus basses sur le plan national.

La FSU revient sur la médecine scolaire : 9 médecins scolaires et 18,5 ETP d'infirmières scolaires, désaffectation complète de la médecine scolaire au détriment du travail des infirmières scolaires qui se retrouvent surchargée par des missions qui ne leur incombent pas.

L'IA affirme que la querelle infirmière/médecin est inutile et dénonce des propos déplacés.

➤ **Les rythmes scolaires**

Les horaires à 5H15 ont été adoptés par 71,27% des écoles, soient 382 écoles, c'est 60,84 % des communes engagées.

Les horaires à 6H ont été adoptés par environ 30% des communes.

M. Joassard, maire de Sorbiers, dit sa volonté de mise en place de la réforme, mais relate l'avis des maires sur le choix de la journée du 15 octobre pour la consultation : c'est au mieux une maladresse, au pire une provocation. Les maires s'interrogent aussi dès à présent sur le coût des TAP par élève et par an, la réforme aurait du plomb dans l'aile si le fond d'amorçage de l'état n'est pas pérennisé pour les années futures.

M. Mayet, conseiller général et maire de St Maurice en Gourgois : s'il n'y a plus l'aide de l'état, c'est une augmentation des impôts locaux de 14% qui attend les administrés.

Mme la Préfète assure qu'à ce jour, aucune décision de suppression de l'aide de l'état n'a été arrêtée. Seule décision : l'aide ne sera pas versée aux communes qui n'organisent pas les rythmes. La décision sera arrêtée au cours des prochaines semaines, et Mme la Préfète ne se dit pas trop inquiète quant à la pérennisation de l'aide de l'état, sans pour autant se substituer aux décisions de l'état.

➤ **Règlement départemental**

**L'UNSA Education** fait des observations sur des modifications qu'elle souhaite voir apporter à cette version du règlement. (Voir courrier concernant les demandes de l'UNSA Education).

Vote sur le règlement proposé par l'administration sans modification : 1 contre, 5 abstentions ( dont les 3 élus de l'UNSA Education ), 10 pour.

→Avis favorable du CDEN

➤ **Dotation des collèges**

Les dotations sont présentées par M. Artigues.

- Pour les collèges publics, les dotations s'appuient sur les critères suivants :

Dépenses de viabilisation :

Il est pris en compte le montant de la viabilisation constaté sur le compte financier 2013 affecté d'un pourcentage d'augmentation de 2,7 %

Dépenses d'administration générale : 17,88 € par élève

Dépenses pédagogiques : 22,64 € par élève pour l'enseignement général, 106,15 € par élève dans les SEGPA, 42,94 € par élève pour les élèves allophones

Il résulte de ces dispositions, une dotation globale pour les collèges publics de 5 803 653 € pour l'année 2015 à laquelle s'ajoutent les crédits de la dotation forfaitaire des collèges dont la somme globale s'élève à 182 700 €, soit un total de 5 986 353 €.

D'autres dotations sont accordées, par exemple pour les frais de fonctionnements des équipements sportifs et les dépenses d'entretien.

- Pour les collèges privés, sachant que, entre autres, L'application de l'article L 442.9 du Code de l'Education qui prévoit que les départements versent pour les élèves des collèges privés une

contribution qui est égale au coût moyen correspondant d'un élève dans les collèges de l'enseignement public du département, pour l'année 2015, il a été décidé de maintenir

- le principe d'une péréquation entre établissements prenant une base fixe de 60 % de la subvention de l'année dernière et une base variable de 40 % selon l'effectif de l'année multipliée par un coût de référence par élève.

- le coût de référence pour les élèves de l'enseignement spécialisé (ULIS, SEGPA) à 220 € par élève.

- le coût d'un élève de l'enseignement général en référence à l'enseignement public à 208 €.

- 1 000 € par référent élèves handicapés implantés dans 3 collèges.

Il résulte de ces dispositions une subvention globale (forfait externat part élève) 2015 pour les collèges privés de 2 269 040 €, à laquelle s'ajoute le montant de la dotation forfaitaire de 76 832 €, soit un total de 2 345 872 €.

**L'UNSA Education** regrette que le seul point noir de ce tableau réside dans l'absence de prévision de construction nouvelle d'un collège sur la Plaine du Forez, au regard des effectifs respectifs des collèges de Boën, Montbrison et St Just St Rambert. Ce nouveau collège est demandé au CDEN par l'UNSA Education depuis de nombreuses années.

M. Artigues dit que ce n'est pas à l'ordre du jour, notamment dans la configuration actuelle de la refonte territoriale.

La FCPE demande si le CG a le souci des conditions de production des outils numériques qu'il achète pour les élèves ligériens.

Le Conseiller Général répond : non, pas ici, mais en revanche, on essaie d'appliquer une clause d'insertion sociale dans les marchés publics sur les bâtiments.

Les délégués de l'UNSA Education : Eric Bellot, Olivia Choukroun, Véronique De Haro